

Synthèse de la deuxième réunion thématique Débat public ERIDAN

Questions hydrauliques

Date et heure : 23 juillet 2009 à 18 heures 30
Lieu : Tarascon – Centre socioculturel, salle Provence
Durée : environ 2 heures
Audience : Environ 40 participants

I. Présentation du débat public	1
II. Présentation du projet ERIDAN	2
III. Principaux thèmes évoqués lors du débat avec la salle	3
IV. Positionnement des différents acteurs lors de la réunion publique	3
1. Sur l'impact environnemental du chantier	3
2. Sur le volet technique du projet	4
3. Sur la concertation des acteurs	4
4. Sur des sujets relevant d'autres acteurs que GRTgaz	5

I. Présentation du débat public

Patrick LEGRAND, président de la Commission particulière du Débat public (CPDP), rappelle que cinq réunions de débat public ont eu lieu jusqu'ici à propos du projet ERIDAN. La première phase du débat public prend fin avec l'actuelle rencontre. Au cours de ces réunions, diverses questions ont pu être posées sur les aspects techniques, économiques, environnementaux, macroéconomiques ou géopolitiques du projet. L'insertion de cet équipement dans son milieu a aussi fait l'objet d'échanges.

Monsieur LEGRAND présente ensuite la procédure de débat public ainsi que la Commission particulière du Débat public. Les membres de cette Commission ne sont pas forcément spécialisés dans la thématique du projet mais ils n'interviendront pas sur le fond : leur expérience et/ou leur capacité d'écoute leur permettent de diriger utilement l'échange.

Le débat public se décline en trois phases :

- une phase de préparation, achevée pour le débat public ERIDAN,
- une phase de réalisation du débat, en cours pour le projet ERIDAN,

- une phase de construction de la synthèse du débat.

A l'issue du débat public, le maître d'ouvrage devra se prononcer sur les éléments qu'il en retiendra. Monsieur LEGRAND insiste sur un précepte du débat public : il n'y a pas de question illégitime, chacun a le droit à la parole et à la transparence de l'information.

II. Présentation du projet ERIDAN

Daniel BOURJAS, directeur régional de GRTgaz, souligne l'importance que revêt ce moment d'échange et de concertation. Il compte sur la pédagogie des intervenants du GRTgaz pour faire comprendre les arguments de l'Entreprise. Monsieur BOURJAS compte également sur les interventions à venir pour prendre connaissance de l'opinion des habitants de Tarascon, et notamment du Maire de la ville, sur le projet.

Georges SEIMANDI, directeur du projet (GRTgaz), précise que ce projet sera financé par GRTgaz à hauteur de 500 millions d'euros. L'objet de cette construction est de diversifier les approvisionnements en gaz et de faciliter l'accès aux marchés du gaz naturel. Le projet ERIDAN s'explique aussi par les projets de nouveaux terminaux méthaniers qui sont en cours de développement. Monsieur SEIMANDI indique que les représentants de GRTgaz ont rendu visite à de nombreux maires du territoire, dont le maire de Tarascon, pour recueillir leur éclairage sur la construction de la canalisation.

Quatre principes majeurs s'appliquent à la construction du fuseau à traverser par la canalisation :

- éviter les zones les plus urbanisées ou promises à l'urbanisation et privilégier le passage dans les zones déclarées inondables,
- préserver les territoires à potentiel agricole,
- conserver la pérennité du patrimoine naturel,
- limiter les sur-longueurs par rapport au trajet direct.

Jean-Noël CONNANGLE, chef de projet ERIDAN (GRTgaz), présente les caractéristiques techniques de l'ouvrage, dont 90 % seront invisibles car enterrés. Monsieur CONNANGLE expose ensuite les principes techniques de construction du gazoduc. Pendant les travaux, un diagnostic archéologique sera conduit. Les travaux seront quelque peu bruyants, et les éventuelles pertes de production agricole seront indemnisées. Les impacts des travaux sur la faune seront réduits au minimum, voire compensés. Le chantier occasionnera des retombées économiques (1 000 personnes mobilisées pendant 18 mois) grâce à la construction puis à l'exploitation de l'installation.

Après les travaux, une bande de servitude sera constituée et accompagnée d'une indemnisation des propriétaires. La densification de l'urbanisation devra être limitée autour du gazoduc ; en revanche, l'activité agricole et les autres usages pourront reprendre normalement. L'impact sur les milieux naturels et le paysage sera très limité.

Georges SEIMANDI présente le calendrier du projet, qui est basé sur une construction du gazoduc à l'horizon 2015.

Bernard COUVERT (SOGREAH) présente les problématiques hydrauliques des territoires traversés par le projet ERIDAN. Le gazoduc traverse des cours d'eau plus ou moins importants, parfois torrentiels, mais aussi et surtout le couloir rhodanien. La canalisation chemine aussi par des zones d'expansion de crue ainsi qu'au travers de secteurs particulièrement sensibles sur le plan hydraulique (grandes nappes alluviales, systèmes déjà fortement modifiés).

Les problèmes à traiter pour installer un ouvrage dans cette zone sont les suivants :

- l'érosion latérale des berges des cours d'eau,
- l'accessibilité des postes de sectionnement pendant les crues,
- le risque de ravinement.

III. Principaux thèmes évoqués lors du débat avec la salle

- Impacts environnementaux du chantier sur les canaux, les masses d'eau souterraines, les courbes naturelles, la flore, ainsi que leur limitation (ex : risque de perturbation de l'écoulement des eaux ; de l'irrigation de la prairie de Crau ; continuité des eaux souterraines...) ; bilan carbone du chantier.
- Opportunités ouvertes par le biais du chantier pour l'environnement (zones coupe-feu, trames vertes et bleues).
- Rapprochement géographique des différentes infrastructures (gazoduc, ligne ferroviaire, réseau fibre optique) pour en limiter les impacts environnementaux et générer des effets d'aubaine économiques.
- Caractéristiques techniques de l'ouvrage : franchissement des cours d'eau, résistance aux séismes, accès aux postes de sectionnement en cas de crues...
- Prérequis du chantier : établissement du Plan Rhône.
- Poursuite de la concertation pendant les travaux.

IV. Positionnement des différents acteurs lors de la réunion publique

1. Sur l'impact environnemental du chantier

Plusieurs questions sont soulevées sur l'état des canaux ou la continuité des eaux souterraines et des courbes naturelles du paysage dans le cadre du chantier. La sensibilité des marais des Baux est soulignée par un intervenant et plus largement l'impact sur les zones humides. GRTgaz y répond :

- en s'engageant à formaliser des exigences sur l'état des canaux, et à réaliser une étude sur l'impact des canalisations de gaz sur la question de l'eau, pour affiner les meilleures mesures préventives,
- en se proposant d'animer un retour d'expérience sur les effets des canalisations de gaz installées dans la Crau sur la viticulture,
- en réaffirmant son intention d'éviter de construire dans les lieux les plus sensibles, de prévenir les impacts et de les compenser le cas échéant.

Les participants suggèrent d'accoler le gazoduc à la voie TGV pour **limiter les impacts** sur les exploitations agricoles ou les habitations. GRTgaz se propose :

- d'étudier les solutions envisageables avec les acteurs locaux et les services de l'Etat pour rapprocher le plus possible les infrastructures les unes des autres ; de réfléchir avec les services de l'Etat aux normes de sécurité applicables,
- de rechercher un compromis entre ce souhait et les attentes d'autres participants au débat public, qui aspirent à une répartition des différents ouvrages sur le territoire.

Le **bilan carbone** du chantier interpelle les présents, ainsi que sa propension à disséminer des **plantes invasives** (ambrosie) ; GRTgaz estime que l'étude d'impact permettra d'examiner l'empreinte écologique de la construction. Le Président de la CPDP précise que les études à conduire suite au débat public, et par exemple l'introduction de la question des plantes invasives dans l'étude d'impact, - et plus largement la question de la biodiversité - sont un des objets du débat public.

Par ailleurs, les **opportunités pour l'environnement** liées au projet ERIDAN sont soulignées par les participants et par le maître d'ouvrage. Ce projet peut faciliter l'aménagement de zones coupe-feu ainsi que la création de trames vertes ou bleues.

2. Sur le volet technique du projet

GRTgaz apporte des éclaircissements aux participants sur la **traversée des berges** de cours d'eau par le gazoduc, ou encore sur la résistance de la canalisation aux **séismes**.

3. Sur la concertation des acteurs

Les participants sont demandeurs d'une **concertation permanente** tout au long du chantier. GRTgaz évoque l'existant en la matière (protocole national de concertation entre GRTgaz et les fédérations agricoles) ; le maître d'ouvrage confirme que la concertation avec les acteurs locaux est le meilleur moyen pour rendre le projet le plus fructueux possible (**coopérations** visant à juxtaposer des réseaux de fibre optique le long de la canalisation). Sur ce point, la CPDP précise qu'il n'est pas du ressort de la Commission de susciter des partenariats public-privé.

Par ailleurs, les risques de perturbations sur la qualité de la surface du sol sur la prairie de la Crau nécessitent (selon les représentants des agriculteurs présents) d'être creusés avec les parties prenantes.

Lors d'une réunion à organiser, GRTgaz se propose **d'approfondir l'étude des contraintes** techniques ou des règles de sécurité qui pèsent sur l'ouvrage, en la présence d'experts. Le Président de la CPDP signale que la définition d'un dispositif de concertation ultérieur est l'un des objets du débat public.

4. Sur des sujets relevant d'autres acteurs que GRTgaz

Les présents (fédération d'agriculteurs) se montrent hostiles à accueillir le chantier ERIDAN tant que le **plan Rhône** ne sera pas réglé. Le système de questions-réponses de la CPDP, relayé entre autres sur son site internet, donnera l'occasion à la Commission **d'interpeller les autres parties prenantes à l'affaire** (Commission de régulation de l'Energie, Etat).